

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Explications de vote et vote sur l'ensemble d'un projet de loi constitutionnelle

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle portant extension du champ d'application du référendum, instituant une session parlementaire ordinaire unique et modifiant le régime de l'inviolabilité parlementaire.

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que le vote aurait lieu par scrutin public, en application de l'article 65-1 du règlement.

Explications de vote

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Martin Malvy.

M. Martin Malvy. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, on connaît aujourd'hui sans doute le remède au désenchantement des Français, à la stagnation de l'activité et à cette sorte de lassitude prématurée du Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, c'est la révision de la Constitution !*).

Il suffisait d'y penser : modifier le calendrier de la session parlementaire et élargir le champ du référendum, voilà la recette magique pour redonner au pays cet élan que Jacques Chirac lui avait promis.

Ainsi s'explique sans doute le changement d'avis du Président de la République, qui déclarait avant son élection : « Nous aurons plus urgent à faire qu'à réviser la Constitution. »

Première caractéristique de ce texte, il s'agit donc d'une réforme circonstancielle. Mais c'est aussi une réforme contradictoire et en trompe-l'œil.

La session unique, qu'elle soit de cent vingt ou de cent trente jours, en elle-même, ne modifiera rien. Pourquoi la pratique actuelle du Gouvernement changerait-elle ?

La session unique ne changera rien, puisque les droits du Parlement ne sont pas revalorisés et que les droits de l'opposition restent méconnus.

Ainsi en est-il de ce prétendu cadeau que fait le Gouvernement au Parlement en prévoyant qu'une fois par mois, une séance sera réservée à l'examen des propositions de loi, mais en précisant aussitôt qu'il ne saurait s'agir que de celles dont le Gouvernement accepterait l'inscription.

M. Bernard Derosier. C'est scandaleux !

M. Martin Malvy. Si les propositions de loi existantes ne plaisent pas au Gouvernement, la séance mensuelle n'aura pas lieu, à moins que le Gouvernement ne suggère lui-même à sa majorité d'en déposer qui lui conviennent, comme ce matin celle sur la TVA. C'est, au mieux de la liberté surveillée, au pire une réforme qui a le goût de Canada dry !

Ainsi, le refus d'accroître le nombre des commissions permanentes.

Ainsi, le refus de donner un véritable statut aux commissions d'enquête et de permettre qu'elles soient constituées si le Gouvernement, ou sa majorité, s'y oppose.

Ainsi encore, le refus de limiter l'usage de l'article 49-3.

La session unique ne changera rien, puisque le problème du cumul des mandats n'est toujours pas tranché, malgré le vote de la commission des lois et les efforts de son rapporteur.

Par contre, vous avez, monsieur le garde des sceaux, accepté une avancée concernant les périodes d'interpellation du Gouvernement : une à l'ouverture de chaque séance. Il convient, monsieur le président, qu'avant le vote définitif du texte des précisions soient apportées au Parlement sur les conditions de leur déroulement.

Alors, session unique, oui, mais pas dans le contexte actuel de déséquilibre en faveur de l'exécutif.

Vous prétendez revaloriser le Parlement. En réalité vous le maintenez dans les limites étroites du « parlementarisme rationalisé » de 1958. Pire, vous réduisez dans le même mouvement son rôle, comme si la session unique avait été invoquée, certes pour donner quelques satisfactions au président de l'Assemblée nationale, mais surtout comme superbe leurre stratégique des véritables intentions du Gouvernement.

En effet, le référendum concernera désormais les matières relevant de l'article 34 de la Constitution, donc de la compétence du Parlement.

Et qui aura le pouvoir de lancer, sans aucun contrôle juridictionnel préalable, la procédure de consultation directe des Français ? Le chef de l'Etat.

Le candidat Chirac voulait corriger « la dérive monarchique du régime ». Or, une fois la révision adoptée grâce à une majorité bien alignée - après quelques escarmouches verbales pour donner le change - le Président de la République détiendra un pouvoir supplémentaire, puisque vous avez refusé tout contrôle juridictionnel, qu'il soit du Conseil constitutionnel ou du Conseil d'Etat.

Cette arme, entre les mains d'un président populiste (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) - qui sait ce que peut nous réserver l'avenir ? - risque de devenir socialement dangereuse. Les droits économiques et sociaux, acquis des luttes et des forces de progrès, et énumérés dans le Préambule de la Constitution de 1946, ne peuvent être livrés au risque de l'aventurisme !

Le changement d'intitulé de l'élargissement du champ du référendum, sans doute pire que la rédaction initiale du Gouvernement, ne répond pas à nos craintes de dérive ultérieure, puisqu'il est fait référence « aux réformes relatives à la politique économique et sociale de la nation ».

Cette réforme est dangereuse, car elle ouvre la porte à tous les « bonapartismes », « boulangismes », ou à l'exercice solitaire du pouvoir personnel. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous avez refusé tous nos amendements qui pouvaient justement éviter cet écueil en excluant notamment du champ de ce nouveau référendum le droit du travail, le droit syndical, le droit de la sécurité sociale.

Donc, élargissement du référendum, oui, mais à certaines conditions sur le champ visé et moyennant des contrôles préalables, toutes conditions qui n'existent pas dans le projet soumis à notre vote final.

Je voudrais donc solennellement - une dernière fois, puisque décidément nous n'avons pu être entendus - mettre en garde la représentation nationale contre les simplifications ambiantes de la vie politique, dont on sait, hélas, à qui elle profite le plus, je veux dire à l'extrême droite de votre majorité. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Est-ce là ce que certains veulent dans cet hémicycle ?

En tout cas, ne caricaturez pas notre position en nous accusant de craindre le verdict populaire, puisque c'est nous, et pas vous, qui avons proposé, à maintes reprises, et encore cette nuit, d'offrir aux citoyens le droit de saisir le Conseil constitutionnel par l'exception d'inconstitutionnalité.

Selon nous, la vraie démocratie nécessite une confrontation organisée et permanente des opinions, des avis, des intérêts collectifs, construits et fondés sur une pratique et une expérience quotidiennes. C'est le rôle des corps intermédiaires que sont les associations, les syndicats et les partis, de même que les représentants du peuple souverain.

Vous comprendrez que, face à la dérive plébiscitaire et publicitaire (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) qu'il contient en germe et face à l'atteinte supplémentaire qu'il porte aux prérogatives du Parlement au profit du Président de la République, avec ou sans session unique et sans aucune reconnaissance des droits de l'opposition, nous ne puissions que voter contre ce projet de réforme constitutionnelle.

Car quand on révisé la Constitution - et surtout vous, mesdames et messieurs qui vous réclamez de l'héritage du fondateur de cette République, il faut méditer cette phrase de Bertolt Brecht dans *La Résistible Ascension d'Arthur Ui* (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) : « La logique de tous les jours ne doit pas se laisser intimider lorsqu'elle visite les siècles. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, la crise de nos institutions, chacun le sait, a pour origine le déséquilibre des pouvoirs, qui n'a cessé de s'accroître, entre le président de la République et le Parlement, dont le rôle est réduit à l'excès.

Face à cette « dérive présidentiale », la commission Vedel rapportait « un vœu unanime exprimé sous des formes diverses, mais avec force, par les acteurs du jeu politique et par l'opinion : donner au Parlement la place et le rôle qui doivent, dans une démocratie, être les siens », c'est-à-dire élargir le rôle et la place du Parlement comme législateur, comme contrôleur de l'action du Gouvernement, comme tribune des grands débats nationaux, un Parlement qui puisse exercer pleinement son droit d'initiative et son pouvoir de décision.

Or, monsieur le garde des sceaux, malgré les promesses du candidat Chirac et le message du Président de la République, M. Jacques Chirac, à l'Assemblée nationale, votre projet va à l'encontre de ces objectifs.

C'est ainsi que, dans votre texte, le Président de la République garde seul l'initiative de la consultation référendaire, dans un champ législatif élargi qui comprend de grandes plages d'interdétermination, avec les risques que cela comporte.

Cette nouvelle révision de la Constitution va donc renforcer, qu'on le veuille ou non, les pouvoirs du chef de l'Etat. Vous aggravez ainsi le déséquilibre de notre système politique.

Pour répondre à l'exigence accrue et légitime des citoyens de participer à la vie publique, de donner leur avis sur les grands problèmes, sur les libertés, sur les droits économiques et sociaux, nous avons proposé que l'initiative des consultations référendaires soit étendue aux assemblées et au peuple lui-même, avec la possibilité de propositions de loi qui seraient soumises au référendum à la demande d'un certain pourcentage d'électeurs inscrits. Vous avez refusé cette proposition, pourtant soutenue par de nombreux constitutionnalistes. Ce refus est bien la preuve, à nos yeux, que vous vous défiez du peuple et de ses représentants élus.

L'arme du référendum dans les mains du Président de la République peut entraîner une dérive dangereuse pour la démocratie et pour les libertés, y compris une dérive plébiscitaire.

La session unique, nous l'avons réclamée depuis toujours. Mais elle ne suffit pas en elle-même à rééquilibrer les pouvoirs. Elle peut n'être qu'une simple adaptation fonctionnelle. Elle n'a de sens que par le contenu qui lui est donné. Or je ne vous cacherai pas, monsieur le garde des sceaux, les inquiétudes que suscitent les débats d'hier.

D'abord, la limitation constitutionnelle du nombre de jours de séance, quelles que soient ses justifications apparentes est une marque de suspicion illégitime à l'égard du Parlement.

Il en va de même du refus systématique de tous nos amendements. Amendements sur l'accroissement du pouvoir d'initiative du législateur en permettant aux groupes parlementaires de faire inscrire à l'ordre du jour des propositions de loi de leur choix à la proportionnelle de leur influence. Sur l'article 40, qui nous retire toute prérogative financière. Sur l'autoritarisme de l'article 49-3. Sur l'initiative budgétaire du Parlement, alors que nous travaillons à présent pour à peine un millième du budget. Sur le renforcement du pouvoir de contrôle, avec la constitutionnalisation des commissions d'enquête parlementaires.

Aucun de ces amendements n'a été retenu. Mais nous savons d'expérience, monsieur le garde des sceaux, que vous ne prêtez guère d'attention aux propositions de l'opposition et singulièrement de notre groupe.

Comment, pourtant, ne pas avoir été frappé, dans le débat d'hier, par votre crispation - le mot n'est pas trop fort - pour limiter, encadrer, vider de leur contenu les moindres avancées.

Une séance par mois sera réservée à la discussion des propositions de loi. Petite avancée. Mais vous ajoutez aussitôt que « le Parlement ne pourra débattre des propositions que si le Gouvernement le veut bien ». Quels seront, dès lors, les droits des minorités parlementaires ? Et ce n'est là qu'un seul exemple, particulièrement significatif.

En fait, monsieur le garde des sceaux, vous voulez un Parlement avec une opposition muselée et une majorité aux ordres. Vous ne voulez pas d'un rééquilibrage des pouvoirs au bénéfice du Parlement. Vous ne voulez ni de la primauté du Parlement dans nos institutions, ni de citoyens plus actifs.

Aussi, en conclusion, le projet de réforme de la Constitution qui nous est soumis apparaît parcellaire, mais surtout dangereux. En fait, il aggrave le déséquilibre de nos institutions. Nous voterons donc contre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon.

M. Jérôme Bignon. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, le groupe du RPR avait abordé cette révision constitutionnelle serein et déterminé. En effet, la route tracée par le Président de la République nous permettait assurément une avancée vers plus de démocratie grâce à l'élargissement du champ du référendum et à l'instauration d'une session unique. L'article 3 de la Constitution qui régit la façon dont le peuple exerce sa souveraineté dans notre pays trouve ainsi, grâce à cette révision, un nouvel élan. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Le doyen Vedel, dans un grand quotidien du soir, parlait d'une révision sage et bienvenue. Sage, elle l'est parce qu'elle ne remet pas en cause l'équilibre institutionnel voulu par le général de Gaulle. Elle est aussi bienvenue parce qu'elle rapproche, comme l'avait souhaité le Président de la République, le peuple, - que notre groupe ne craint pas -, de ses représentants et de ses dirigeants.

Pendant ces débats, nous avons été les gardiens vigilants de nos institutions. Certes, certains d'entre nous auraient souhaité qu'on fasse des pas supplémentaires. Le Gouvernement en a accepté quelques-uns. Gageons que nous aurons l'occasion de reparler de certains sujets. La qualité des travaux de notre assemblée et la vivacité parfois de ses débats sont le signe que notre loi fondamentale est bien vivante et recèle encore de nombreuses richesses.

Monsieur le garde des sceaux, le groupe du RPR votera la réforme constitutionnelle que vous nous proposez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit, je vais d'ores et déjà faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regarder l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

.....
A partir de maintenant, aucune délégation ne peut plus être enregistrée.

J'invite nos collègues secrétaires, M. Michel Meylan et M. Jean Proriot, à venir prendre place à mes côtés.

La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

M. Jean-Jacques Hyest. Au début de la discussion générale du projet de révision constitutionnelle, le groupe UDF avait indiqué qu'il était favorable, en principe, à la session unique comme à l'élargissement du champ du référendum. Le débat parlementaire a été l'occasion de vérifier que ces réformes ne bouleversaient pas les institutions et constituaient un réel progrès. Il a donc été utile. Le groupe UDF y a contribué en déposant un certain nombre d'amendements, d'ailleurs adoptés par l'Assemblée.

S'agissant de la session unique, la procédure des questions qui permettront d'interpeller le Gouvernement à chaque séance me paraît un progrès, surtout pour qui connaît l'évolution des questions du mercredi - il n'y a qu'à les regarder de temps à autre à la télévision pour voir l'effet qu'elles donnent sur l'opinion publique.

En ce qui concerne l'initiative parlementaire, le progrès est réel, quoique modeste ; nous aurions souhaité qu'on puisse aller plus loin.

Enfin, contrairement à d'autres collègues, je pense qu'il était indispensable d'encadrer le nombre de jours de séances pour éviter l'inflation législative et permettre un meilleur contrôle parlementaire. D'ailleurs, le fait qu'une procédure lourde, avec décret du Président de la République, soit nécessaire pour siéger davantage me paraît de nature à rassurer nos collègues quant à l'organisation des travaux parlementaires.

Bien entendu, il faudra compléter ce dispositif par de nombreuses autres réformes, dans le cadre tant des lois organiques que du règlement de notre assemblée. Mais il dépend maintenant du Parlement de faire respecter sa volonté en ce qui concerne l'organisation de son travail.

Pour ce qui est du référendum, nous nous interrogeons, notamment sur la définition du champ de la consultation. Le Gouvernement a accepté de parler de « réforme relative à la politique économique et sociale », ce qui est une formule bien préférable aux termes « orientations générales ».

Voilà pourquoi, bien que n'ayant pas eu satisfaction sur un certain nombre de points - nous aurions voulu développer l'expérimentation, améliorer le contrôle - le groupe UDF votera cette réforme.

Enfin, je tiens à féliciter le Gouvernement pour sa fermeté en ce qui concerne les options de la France en matière de politique européenne. En effet, alors que nous avons assisté hier soir à des attaques sournoises, il a maintenu ferme sa position sur la construction européenne, et je m'en réjouis. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Vote sur l'ensemble

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi constitutionnelle.

Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même, et, le cas échéant, pour son délégué.

Le scrutin est ouvert.

.....
M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin, sous réserve des rectifications de vote qui seront opérées avant publication officielle des résultats :

Nombre de votants	502
Nombre de suffrages exprimés	485
Majorité absolue	243
Pour l'adoption	411
Contre	74

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, je tenais à remercier l'ensemble des députés et la commission des lois pour la qualité des débats. Je remercie également la majorité pour sa contribution à cette révision constitutionnelle et pour son vote.

Le débat s'est déroulé dans un esprit d'ouverture et de conciliation. J'ai dit souvent oui à la commission comme à beaucoup d'autres députés.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. le garde des sceaux. Et nous avons passé de nombreux compromis.

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas vrai !

M. le garde des sceaux. C'est pour cela que le texte auquel nous sommes parvenus, tout en maintenant l'équilibre fondamental de nos institutions, permet, comme le souhaitait le Président de la République, de progresser dans chacune des deux voies par lesquelles le peuple exprime la souveraineté nationale : le Parlement et le référendum.

Je crois, mesdames, messieurs les députés, et je voulais simplement vous en dire ma reconnaissance, que vous avez fait un pas vers la Constitution de l'an 2000. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois, de la législation et de l'administration générale de la République, rapporteur.

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, nous avons ouvert une longue route. On le sait, les réformes constitutionnelles sont difficiles et longues, mais, aujourd'hui, nous avons franchi les premiers kilomètres.

M. Jean-Pierre Brard. Les premiers centimètres plutôt !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. Je voudrais saluer le Gouvernement et lui dire que si nos échanges ont été parfois très vifs...

M. Jean-Jacques Hyest. C'est normal !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission, rapporteur. ... je le remercie d'avoir accepté un certain nombre d'amendements encore que j'eusse souhaité qu'il en acceptât davantage. (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

Je voudrais bien sûr vous remercier toutes et tous, mes chers collègues, et plus particulièrement ceux qui ont participé à ce débat, particulièrement enrichissant. Quand il s'agit de la loi fondamentale, quand il s'agit de nos institutions, le débat est riche, je le sais, et vous en avez apporté la preuve évidente.

Je tiens enfin, monsieur le président, à vous rendre un hommage particulier parce que l'on sait bien que c'est vous qui avez voulu et obtenu l'un des éléments de cette

réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de M. Claude Gaillard, vice-président.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

RELÈVEMENT DU TAUX NORMAL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
d'une proposition de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, de la proposition de loi de M. Philippe Auberger et plusieurs de ses collègues tendant à relever de 18,60 p. 100 à 20,60 p. 100 le taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée à compter du 1^{er} août 1995 (n^{os} 2148, 2150).

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à ce stade de la discussion du texte relatif au relèvement du taux de la TVA et avant que ne vous soit présenté, dans le courant de l'après-midi, par M. le ministre de l'économie et des finances le projet de loi de finances rectificative pour 1995, j'ai souhaité m'adresser à vous quelques instants.

Nous sommes - ce n'est pas nouveau dans notre vie politique - dans une situation à propos de laquelle on peut parler tout à la fois de paradoxe et de décalage.

On voudrait nous faire croire, à écouter quelques commentateurs, que le pays est saisi par le doute ou par la déception deux mois à peine après ce grand rendez-vous de notre vie démocratique que constitue l'élection présidentielle. C'est peut-être le cas de quelques professionnels du scepticisme distingué ou du dénigrement systématique, mais ce n'est pas la réalité telle qu'on la perçoit sur le terrain - il m'arrive d'y aller - ou telle qu'elle s'exprime à travers toutes les méthodes de consultation ou d'étude de l'opinion, ou telle que la manifestent les comportements de nos concitoyens.

Sans m'attarder davantage sur ce décalage bien habituel dans la vie publique, je voulais vous dire - c'est l'objet de mon propos aujourd'hui - que le Gouvernement ne se laisse pas détourner de sa tâche, ni de ses objectifs par ces quelques turbulences superficielles.

Nous avons travaillé vite et fort, en parfaite conformité avec les engagements du Président de la République, en parfaite conformité avec les orientations que je vous ai présentées dans mon discours de politique générale et que vous avez, ici et au Sénat, largement approuvées.

Quatre semaines pour élaborer un plan d'urgence ambitieux et cohérent ! Je n'ai pas fait d'études statistiques précises, mais je crois ne pas m'avancer beaucoup

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du 12 juillet 1995

SCRUTIN (n° 232)*

sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle portant extension du champ d'application du référendum, instituant une session parlementaire ordinaire unique et modifiant le régime de l'inviolabilité parlementaire.

Nombre de votants	538
Nombre de suffrages exprimés	521
Majorité absolue	261
Pour l'adoption	432
Contre	89

L'Assemblée nationale a adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (255) :

Pour : 235. - MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Mme Thérèse Aillaud, MM. Jean-Paul Anciaux, René André, André Angot, Daniel Arata, Gérard Armand, Henri-Jean Arnaud, Jean-Claude Asphe, Philippe Aubergier, Jean Auclair, Gautier Audinot, Mme Martine Aurillac, MM. Pierre Bachelet, Jean-Claude Bahu, Patrick Balkany, Claude Barate, Jean Bardet, Jean-Paul Barety, Jean-Claude Barran, André Bascou, Jacques Baumel, Xavier Beck, Pierre Bédier, Christian Bergelin, André Berthol, Léon Bertrand, Jean Besson, Raoul Béteille, Jérôme Bignon, Jean-Claude Bireau, Jean-Claude Bonaccorsi, Philippe Bonnacarrère, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Dominique Bousquet, Michel Bouvard, Jacques Boyon, Lucien Brenot, Philippe Briand, Louis de Broissia, Christian Cabal, Jean-François Calvo, Guy Canard, Philippe de Canson, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavaillé, Richard Cazenave, Charles Ceccaldi-Raynaud, Jacques Chaban-Delmas, René Chabot, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charié, Mme Françoise Charpentier, MM. Jean Charroppin, Philippe Chaulat, Ernest Chénier, Gérard Cherpion, Roland Coche, Jean-Pierre Cognat, Mme Geneviève Colot, MM. Jean-François Copé, Gérard Cornu, François Cornut-Gentille, Alain Cousin, Bertrand Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveinhes, Charles Cova, Henri Cuq, Christian Daniel, Olivier Dassault, Gabriel Deblock, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Vincent Delaroux, Richard Dell'Agnola, Pierre Delmar, Patrick Delnatte, Jean-Jacques Delvaux, Jean-Marie Demange, Claude Demassieux, Xavier Deniau, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Emmanuel Dewees, Claude Dhinnin, Jean Diebold, Eric Doligé, Jean-Michel Dubernard, Philippe Dubourg, Xavier Dugoin, Jean-Pierre Dupont, Christian Dupuy, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, André Fanton, Jacques-Michel Faure, Jacques Féron, Jean-Michel Ferrand, Gaston Flosse, Marc Frayssé, Robert Galley, Etienne Garnier, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Jean Geney, Jean-

Marie Geveaux, Claude Girard, Michel Giraud, Jean-Louis Goasduff, Georges Gorse, Mme Marie-Fanny Gournay, MM. François Grosdidier, Louis Guédon, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Mme Evelyne Guilhem, MM. François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Michel Habig, Gérard Hamel, Michel Hannoun, Joël Hart, Henri Houdouin, Pierre-Rémy Houssin, Robert Huguenard, Michel Hunault, Michel Inchauspé, Yvon Jacob, Antoine Joly, Didier Julia, Jean Kiffer, Patrick Labaune, Jean-Claude Lamant, Raymond Lamontagne, Philippe Lange-nieux-Villard, Louis Lauga, Thierry Lazaro, Marc Le Fur, Bernard Leccia, Pierre Lefebvre, Philippe Legras, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Jean-Louis Leonard, Gérard Léonard, Serge Lepeltier, Arnaud Lepercq, André Lesueur, Edouard Leveau, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Arsène Lux, Alain Madalle, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Thierry Mariani, Alain Marleix, Alain Marsaud, Jean Marsaudon, Philippe Martin, Patrice Martin-Lalande, Mme Henriette Martinez, MM. Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mazeaud, Gérard Menuel, Denis Merville, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Mme Odile Moirin, MM. Georges Mothron, Bernard Murat, Renaud Muselier, Jacques Myard, Maurice Nénou-Pwataho, Mme Catherine Nicolas, MM. Roland Nungesser, Patrick Ollier, Robert Pandraud, Pierre Pascallon, Jacques Pélis-sard, Daniel Pennec, Dominique Perben, Michel Péricard, Pierre Petit, Alain Peyrefitte, André-Maurice Pihoué, Etienne Pinte, Serge Poignant, Marcel Porcher, Robert Poujade, Alain Poyart, Mme Brigitte de Prémont, MM. Claude Pringalle, Georges Privat, Pierre Quillet, Jean-Bernard Raimond, Pierre Remond, Lucien Renaudie, Henri de Richemont, Mme Simone Rignault, MM. Yves Rispat, Jean-Paul de Rocca Serra, Mme Marie-Josée Roig, M. Jean Rosselot, Mme Monique Rousseau, MM. François Roussel, Jean-Marie Roux, Frédéric de Saint-Sernin, Mme Suzanne Sauvaigo, MM. Bernard Schreiner, Bernard Serrou, Alain Suguenot, Frantz Taittinger, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Alfred Trassy-Paillogues, Georges Tron, Anicet Turinay, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Yves Van Haecke, Christian Vanneste, François Vannson, Jacques Vernier, Claude Vissac et Roland Vuillaume.

Non-votant : M. Philippe Séguin (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (210) :

Pour : 184. - MM. Jean-Pierre Abelin, Léon Aimé, Jean-Marie André, Gilbert Barbier, Raymond Barre, Alain Barres, Jean-Pierre Bastiani, Charles Baur, René Beaumont, Jean Bégault, Didier Béguin, Jean-Louis Bernard, Jean-Gilles Berthommier, Claude Birraux, Jacques Blanc, Michel Blondeau, Roland Blum, Gérard Boche, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Yves Boisseau, Yves Bonnet, Yvon Bonnot, Mmes Jeanine Bonvoisin, Emmanuelle Bouquillon, MM. Alphonse Bourgasser, Jean Bousquet, Loïc Bouvard, Jean-Guy Branger, Jean Briane, Jacques Briat, Jacques Brossard, Yves Bur, Dominique Bussereau, Jean-Pierre Calvel, François Calvet, Pierre Cardo, Antoine Carré, Michel Cartaud, Jean-Pierre Cave,

Robert Cazalet, Arnaud Cazin d'Honincthun, Georges Chavanes, Paul Chollet, Jean-François Chossy, Pascal Clément, Daniel Colin, Louis Colombani, Georges Colombier, René Couanau, Raymond Couderc, Bernard Coulon, Charles de Courson, Yves Coussain, Jean-Yves Cozan, Olivier Darrason, Jean-Claude Decagny, Francis Delattre, Léonce Deprez, Jean Desanlis, Jean-Jacques Descamps, Michel Dessaint, Serge Didier, Willy Diméglia, Laurent Dominati, Maurice Doussat, André Droitcourt, Eric Duboc, Georges Durand, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Michel Fanget, Pierre Favre, Gratien Ferrari, Charles Fèvre, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Claude Gaillard, Francis Galizi, Gilbert Gantier, René Garrec, Germain Gengenwin, Aloys Geoffroy, Alain Gest, Charles Gheerbrant, Michel Godard, François-Michel Gonnot, Christian Gormelen, Jean Gravier, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Alain Griotteray, Ambroise Guellec, Jean-Yves Haby, François d'Harcourt, Pierre Hellier, Pierre Hérisson, Patrick Hoguet, Philippe Houillon, Jean-Jacques Hyst, Amédée Imbert, Denis Jacquat, Michel Jacquemin, Henry Jean-Baptiste, Gérard Jeffray, Aimé Kergueris, Christian Kert, Joseph Klifa, Marc Laffineur, Henri Lalanne, Edouard Landrain, Harry Lapp, Gérard Larrat, Jean-Claude Lenoir, Pierre Lequiller, Bernard Leroy, Roger Lestas, Alain Levoyer, Maurice Ligot, Claude Malhuret, Daniel Mandon, Raymond Marcellin, Yves Marchand, Hervé Mariton, Christian Martin, Philippe Mathot, Jean-François Mattei, Pierre Méhaignerie, Michel Mercier, Georges Mesmin, Michel Meylan, Pierre Micaux, Serge Monnier, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Marie Morisset, Alain Moyne-Bressand, Jean-Marc Nesme, Yves Nicolin, Hervé Novelli, Arthur Paecht, Jean-Claude Paix, Mme Monique Papon, MM. Michel Pelchat, Francisque Perrut, Jean-Pierre Philibert, Daniel Picotin, Xavier Pintat, Jean-Pierre Pont, Daniel Poulou, Jean-Luc Prél, Jean Proriot, Charles Revet, Jacques Richir, Jean Rigaud, Jean Roatta, Gilles de Robien, François Rocheblaine, Serge Roques, Marcel Roques, Yves Rousset-Rouard, Max Roustan, Francis Saint-Ellier, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, Bernard Saugey, François Sauvadet, Jean Seidlinger, Daniel Soulage, Guy Teissier, Paul-Louis Tenaillon, Jean-Pierre Thomas, Franck Thomas-Richard, Gérard Trémège, Patrick Trémège, André Trigano, Yves Verwaerde, Jean-Paul Virapoullé, Gérard Voisin, Michel Voisin, Michel Vuibert, Jean-Jacques Weber et Adrien Zeller.

Contre : 4. - M. Jean-Louis Beaumont, Mme Christine Boutin, MM. Jean-Jacques Delmas et Pierre Lang.

Abstentions : 15. - MM. Pierre Albertini, Jean-Marc Charroire, Thierry Cornillet, Marc-Philippe Daubresse, Renaud Dutreil, Claude Gatignol, Valéry Giscard d'Estaing, Pierre Hériaud, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Jean-Jacques Jegou, François Loos, Aymeri de Montesquiou, Dominique Paillé, Ladislav Poniatowski et Xavier de Roux.

Excusés : 2. - MM. Jean-François Deniau et Pierre-André Wiltzer.

Groupe socialiste (56) :

Contre : 54. - MM. Léo Andy, Gilbert Annette, Henri d'Attilio, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Laurent Cathala, Camille Darsières, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius, Jacques Floch, Michel Fromet, Kamilo Gata, Jean Glavany, Jacques Guyard, Jean-Louis Idiart, Frédéric Jalton,

Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean-Yves Le Déaut, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Marius Masse, Didier Mathus, Jacques Mellick, Louis Mexandeu, Didier Migaud, Mme Véronique Neiertz, MM. Paul Quilès, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Roger-Gérard Schwartzberg, Henri Sicre et Daniel Vaillant.

Groupe République et Liberté (23) :

Pour : 11. - MM. Gilbert Baumet, Pierre Bernard, Jean-Louis Borloo, Alain Ferry, Pierre Gascher, Jacques Le Nay, Alfred Muller, Jean Royer, Jean-Pierre Soisson, André Thien Ah Koon et Jean Urbaniak.

Contre : 8. - MM. Bernard Charles, Jean-Pierre Chevènement, Régis Fauchoit, Jean-Pierre Michel, Georges Sarre, Mme Christiane Taubira-Delannon, MM. Aloyse Warhouver et Emile Zuccarelli.

Abstentions : 2. - MM. Gérard Saumade et Bernard Tapie.

Groupe communiste (23) :

Contre : 23. - MM. François Asensi, Rémy Auchédé, Gilbert Biessy, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, Daniel Colliard, Jean-Claude Gaysot, André Gérin, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Jean-Claude Lefort, Georges Marchais, Paul Mercieca, Ernest Moutoussamy, Louis Pierna et Jean Tardito.

Non-inscrits (2).

Pour : 2. - MM. Michel Noir et Bruno Retailleau.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Didier Bariani, Pierre Merli et Aloyse Warhouver, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. Michel Berson et Pierre Garmendia, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (n° 233)

sur l'ensemble de la proposition de loi tendant à relever de 18,60 p. 100 à 20,60 p. 100 le taux normal de la taxe sur la valeur ajoutée à compter du 1^{er} août 1995.

Nombre de votants	117
Nombre de suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59

Pour l'adoption	88
Contre	29

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (255) :

Pour : 35 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Philippe Séguin (président de l'Assemblée nationale).

Groupe U.D.F. (210) :

Pour : 53 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Claude Gaillard (président de séance).

Groupe socialiste (56) :

Contre : 15 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23).**Groupe communiste (23) :**

Contre : 14 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (2).